

Les 233 villes Sous-préfectures constituent la colonne vertébrale de la France

Site : lemonde.fr. Publiée mardi 30 août 2022

Des moins peuplées – Château-Chinon, Jonzac, Barcelonnette, Confolens, Aubusson, Le Marin – aux plus importantes – Lorient, Calais, Béziers, Le Havre, Mulhouse – **les villes Sous-préfectures forment des pôles de centralité vitaux.**

Ces villes, petites et moyennes (avec leurs intercommunalités), maillent la France ; et avec elles : **les classes moyennes.** Ce sont elles qui accueillent les lycées et collèges, les équipements culturels ou sportifs. Ce sont elles qui aujourd'hui divergent vers les extrêmes. Elles jouent un rôle fondamental dans l'accès aux services publics et privés, aux soins, aux commerces et aux loisirs. Ce qui reste du maillage territorial de l'État s'organise le plus souvent à leur échelle. Depuis plus de vingt ans, la construction et la montée en puissance des intercommunalités les a confortées dans un rôle d'animation de leur bassin de vie. Elles constituent et doivent constituer « *les masses de granite* » (Premier consul !zaBonaparte, 1800) – avec leurs Sous-Préfectures – **sur le sol de France.**

Nombre d'entre-elles ont été durement touchées, depuis de nombreuses années, par la désindustrialisation. Globalement, elles se sont paupérisées au gré des délocalisations d'activités économiques, du retrait de services publics de l'État, intégrant - au mieux - la sphère d'attraction des métropoles. Ce sont en effet les plus grandes villes qui ont porté la croissance française depuis la fin du XX^{ème} siècle, concentrant les sièges d'entreprises, l'offre de services et de formations, de façon plus large les activités à forte valeur ajoutée. Le terme même de « métropole » est vécu comme un facteur d'attractivité par les grandes agglomérations qui peuvent en acquérir le statut.

L'armature des villes Sous-préfectures est apparue dans la période récente comme celle de la France périphérique. L'abandon de la politique d'aménagement du territoire, la métropolisation – vue comme une condition de la compétitivité de « l'entreprise France » dans la mondialisation – semblaient inéducables, aller dans un sens de l'Histoire où les villes petites et moyennes pourraient tout au plus profiter d'une position d'arrière-pays résidentiel des métropoles ou, pour celles qui avaient la chance de disposer d'atouts touristiques, de lieux de villégiature. **Avec les conséquences de cette désaffection :** fermeture de lignes ferroviaires, déprise immobilière et vacance de logements, désertification médicale, agonie des centres-villes, multiplication des friches industrielles/commerciales...

La disparition progressive et marquée des services (trésor public, La Poste, le recul des hôpitaux MCO (médecine, chirurgie, obstétrique), bases militaires, etc.) a également marqué un tournant et fait souffrir ces villes et territoires Sous-Préfectures, et donc ces citoyens, qui se sentent peu reconnus, voire méprisés. Ces habitants sont parmi les plus impactés par l'inflation. Dans bien de cas, l'offre de transport public ne permet pas de travailler, de se soigner, de sortir, d'utiliser les services publics sans véhicule particulier.

A l'image des masses de granit de Napoleon (en 1800) qui fixe le maillage territorial, ces habitants constituent les classes moyennes qui construisent, structurent et apportent la stabilité à notre pays ; par leur travail, leurs implications dans la vie sociale (et associative), mais aussi par leur pouvoirs économiques et politiques, **les classes moyennes constituent ce creuset social et politique français.**

Aujourd'hui frappées par l'inflation, mais surtout le sentiment de ne pas être considérées, **cette classe moyenne - de ces villes moyennes - semble se désintéresser (voire totalement rejeter) de la politique nationale ou favoriser les candidats contestataires.** Cela se traduit par la victoire de trois députés RN dans l'Aude (11), de deux en Haute-Saône (70), etc. L'Eure (27), les Pyrénées-Orientales (66), la Haute-Marne (52), l'Aube (10), la Somme (80)... connaissent des trajectoires analogues.

La crise sanitaire de 2020-2022 a marqué un changement brutal de perception.

D'abord, on s'est rendu compte que le transfert de la production industrielle vers d'autres continents avait induit une extraordinaire fragilité. C'était le cas pour les masques et les vaccins, mais aussi pour les composants indispensables à la fabrication des biens d'équipement ou même dans le domaine agricole. La crise des approvisionnements n'est pas achevée ; elle a été renforcée par le contexte de guerre à l'Est de l'Europe.

Ensuite, les mesures de confinement mises en œuvre pour freiner la pandémie ont accéléré l'aspiration d'une partie des habitants des métropoles à une vie plus qualitative, sans pour autant sacrifier leur besoin de services de proximité. Le développement inédit du télétravail a rendu ce souhait réalisable dans de nombreux cas. Nous assistons depuis à un mouvement, dont il reste à mesurer l'importance et dans le temps, de ces citadins des grandes agglomérations vers les villes petites et moyennes, celles qui peuvent garantir à la fois un cadre de vie qualitatif et un accès satisfaisant aux services.

Parallèlement, la volonté de relocaliser en France, la fabrication des biens manufacturés, mais aussi d'améliorer l'indépendance alimentaire du pays contribuent à redonner aux villes petites et moyenne une attractivité nouvelle. Nous nous situons dans le *Momentum* pour agir.

Les villes petites et moyennes apparaissent enfin comme la bonne échelle de conception, l'expérimentation et de mise en œuvre des politiques énergétiques et de limitation de la production des gaz à effet de serre, de promotion des mobilités douces, de développement des circuits courts, etc. Il s'agit de l'échelon de la République, le creuset de notre République : son histoire, son identité, son avenir.

Un puissant plan d'actions doit être mis en place au service de ces villes Sous-Préfectures, de leurs intercommunalités, plus largement de leurs bassins de vie.

Il doit – au minimum – comprendre : la dimension **industrielle et économique, l'éducation de qualité** (de la crèche au lycée, voire au niveau post-baccalauréat), la relance industrielle, **la baisse fiscale** (les taxes foncières sont souvent trop élevées, à cause de la dimension de pôle de centralité), **la dimension urbanistique** (avec une capacité à développer ces territoires dans et *via* les PLUI, plans locaux d'urbanismes intercommunaux), **le déploiement de la sécurité** (renforcement de la police nationale ou de la gendarmerie et de son efficacité), **un potentiel de mobilités** (célérité, qualité, régularité, robustesse des TER...), **une politique autosuffisante en matière de santé** (par exemple : un hôpital MCO), etc.

Il visera également à remuscler les Sous-Préfectures de France (Etat territorial, il y a seulement 5 à 6 agents actuellement en Sous-préfecture en moyenne). Il permettra aussi d'abaisser nettement le seuil (40 000 habitants actuellement contre environ 8 000 - 10 000 habitants à l'avenir) afin de permettre d'exercer aux administrateurs territoriaux (en instituant une bonification financière de l'Etat en ce sens), car **l'ingénierie (et les compétences associées) sont plus que jamais vitales dans ces villes et ces territoires** ; en particulier, lorsque la complexité de l'administration et de l'action publique sont de plus en plus vives. Les jeunes administrateurs territoriaux auraient en outre un travail passionnant, transversal, complet, ambitieux, concret.

Ce plan doit permettre à la France de redécouvrir pleinement les formidables opportunités présentes sur son territoire en améliorant l'écoute et le dialogue avec les citoyens en étant pleinement centré géographiquement : au cœur de la France.

Les 233 villes Sous-préfectures constituent la colonne vertébrale de la France d'hier, d'aujourd'hui, de demain.

Il est très urgent d'agir.

Signataires :

Fabien VERDIER, Maire de Châteaudun et Président du Grand Châteaudun,

Dominique BUSSEREAU, ancien Ministre et Président de l'Assemblée des
Départements de France,

Jean-Pierre JOUYET, ancien Ministre, Inspecteur général des finances
honoraire.

Courriel : fabien.verdier@mairie-chateaudun.fr